

#### IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

- **le repérage des zones exposées** a été effectué dans une étude diagnostic des risques hydrologiques sur l'agglomération de Riom par le Laboratoire des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand.
- **l'information préventive de la population** sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde prises pour l'en protéger est faite par le Maire à partir du présent dossier transmis par le Préfet.
- **une réflexion est engagée pour l'élaboration d'un P.P.R.**
  - Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Rimoise a mis à l'étude des opérations permettant la réduction des risques en amont de la commune : bassins de rétention.
  - les nouveaux aménagements prennent en compte le risque inondation.
  - **l'entretien des berges et le curage du lit sont réalisés régulièrement.**

#### V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

Ecouter la radio notamment :

France Inter	:	90.4 ou 90.8 MHz
France Info	:	105.5 MHz
France Bleue Pays d'Auvergne	:	102.5 MHz

#### AVANT L'INONDATION PAR ELLE-MEME

- Il faut faire une réserve d'eau potable
- Il faut évacuer les lieux avant qu'il ne soit trop tard, sans attendre que les accès soient coupés. Il faut quitter son domicile dès que les sauveteurs le demandent.
- Il faut aider les voisins, en pensant en priorité aux personnes âgées, aux handicapés. Prévenir les services de secours.
- Les meubles et objets doivent être déplacés en évaluant bien le temps nécessaire. Il ne faut pas rester bloqué, pour avoir voulu protéger ses affaires.
- Tous les appareils électriques doivent être débranchés, le disjoncteur coupé, l'évent de la citerne de votre chaudière bouché, le gaz doit être coupé.
- Sauf si la prise de téléphone risque d'être inondée, le téléphone doit rester branché.
- Les véhicules seront mis hors d'atteinte de l'eau, avant que les accès ne soient coupés.

- Il faut transporter au sec les biens et les matières ou produits polluants, et monter sur cales les objets trop lourds, amarrer les cuves.

- Il est souhaitable d'obturer portes et soupiraux par un muret de briques d'une épaisseur de 10 cm au moins.

- Il faut fermer, calfeutrer toutes les ouvertures et les volets, avec des bâches...

### **AU MOMENT DE L'EVACUATION**

- Chaque personne doit disposer d'un bagage minimum : vêtements de rechange, pharmacie de secours, s'il y a lieu médicaments, et une couverture.

- Il faut écouter la radio (et notamment les radios locales).

- Il faut quitter les lieux quand la consigne en est donnée.

- En partant, il faut fermer à clé et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et les volets...

### **APRES L'INONDATION**

- Le retour au domicile ne s'effectue que sur indication des services de secours ou de la mairie.

- Il faut faire un inventaire complet des dommages visibles (construction, mobilier, équipements, ...).

- Il est nécessaire d'aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, de nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et de désinfecter les locaux, le mobilier et tous les objets touchés, avec de l'eau de javel par exemple.

- Le réseau électrique doit être parfaitement sec pour être rétabli ; chaque appareil branché doit être parfaitement sec, à l'extérieur et à l'intérieur. En cas de doute, il vaut mieux appeler un électricien ou un réparateur.

- Mettre du chauffage le plus vite possible.

- Si les sinistrés ont besoin d'aide, il ne faut pas hésiter à faire appel à la mairie.

- Si une entreprise doit être contactée, elle établira un certificat pour la compagnie d'assurance.

Après la résorption de l'inondation, la reprise normale des activités sera plus ou moins longue en fonction du taux de détérioration des réseaux électriques, d'eau potable, d'eaux usées et de gaz, des bâtiments et de l'énorme travail de nettoyage.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

### VI. OÙ S'INFORMER ?

Avant et après l'inondation, la population peut s'informer auprès des services :

- **A la mairie :** Standard : **04 73 33 79 00**
  
- **A la préfecture :** Standard : **04 73 98 63 63**  
S.I.D.P.C. : **04 73 98 63 63**
  
- **A la direction Départementale de l'Équipement :** Standard : **04 73 43 16 00**
  
- **Au Service Départemental d'Incendie et Secours :** Standard : **04 73 98 15 18**